

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2021

---

REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITES AGRICOLES LES PLUS FAIBLES -  
(N° 4228)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 19

présenté par  
le Gouvernement

-----

### AVANT L'ARTICLE 4

Supprimer la division et l'intitulé du titre IV.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à supprimer la division et l'intitulé du titre IV, rendu caduc par la suppression des articles 4 et 5 en commission et la suppression du gage proposée par le Gouvernement.